

Prêt «souverain»	Sommes dues par les gouvernements nationaux et leurs agences ou qui ont été garanties par ces gouvernements. Les prêts souverains sont les prêts accordés par des organismes gouvernementaux ou des prêteurs privés avec la garantie du secteur public du pays bénéficiaire.
Provisions ou réserves pour pertes sur prêts	Fonds mis en réserve par des prêteurs pour couvrir les risques de pertes de leurs prêts à des pays souverains. Les banques commerciales canadiennes sont tenues par la loi de constituer des provisions allant jusqu'à 45 % du total de leurs prêts dans 42 pays débiteurs désignés par le surintendant des institutions financières.
Radiation d'une dette	La réduction de la valeur d'un prêt apparaissant sur les états financiers du prêteur. Cette écriture peut n'être qu'une mesure prudentielle, qui n'entraîne pas la remise ou l'annulation de la dette.
Ratio du service de la dette	Rapport du service de la dette étrangère sur la valeur des exportations de biens et services du pays.
Rééchelonnement des dettes	Technique de restructuration de la dette concessionnelle, en vertu de laquelle les paiements liés au service de la dette sont différés par l'étalement des remboursements sur une plus longue période.
Réglementation des pertes sur prêts	Voir ci-dessous Provisions ou réserves sur prêts. Les banques canadiennes peuvent déduire de leurs revenus imposables leurs provisions pour pertes sur prêts jusqu'à concurrence du niveau exigé de 45% de leurs risques bruts.